

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 24 avril 2026
Délibération n°2026-26**

L'an deux mille vingt six, le 24 avril, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE et Elodie VALEYRE.

Absents : Jean-Christophe PRORIOLO et Gilles TRONCHON

Procurations : Jean-Christophe PRORIOLO à Romain PRADE et Gilles TRONCHON à Gilles KACZMAREK

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 10 avril 2026.

Objet : Affectation du résultat : budget principal COMMUNE.

Le Maire invite l'Assemblée à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 constatant que le Compte Financier Unique présente le résultat suivant :

Résultat de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : 247 464,82 €
- Résultat antérieurs reportés : 0 €
- Résultat à affecter : 247 464,82 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 5 846.49 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 81 793.04 €

Besoin de financement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation : 247 464,82 €

- Affectation en réserve R1068 en investissement : 247 464,82 €
- Report en fonctionnement R 002 : 0

La secrétaire,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le
et publication le